

CONTRAT DE LIQUIDITE

Modification du montant alloué au contrat de liquidité

Le 29 mai 2019, EDENRED a confié à Kepler Cheuvreux l'animation de son titre sur le marché Euronext Paris dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers, en particulier la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018.

EDENRED et Kepler Cheuvreux ont signé un avenant en date du 05 octobre 2020 en vue d'augmenter les moyens mis à disposition de ce contrat, portés à 20 millions d'euros au crédit du compte de liquidité. Cette augmentation de 5 millions, prend effet à compter de ce 05 octobre 2020.

Les autres dispositions de ce contrat demeurent inchangées.

Il est rappelé que :

à la date de signature du contrat de liquidité, les moyens disponibles étaient de :

- 0 titres, et
- 10 millions d'euros

lors du dernier bilan semestriel (30 juin 2020) publié le 7 juillet 2020, les moyens disponibles étaient de :

- 88 268 titres
- 7 026 787,77 euros

Toute l'information est disponible sur le site web edenred.com en rubrique Investisseurs / Actionnaires puis Information réglementée en cliquant directement [ici](#)